

## SUPERVISION BANCAIRE EUROPÉENNE

## La future présidence française s'organise



Dossier réalisé par **Andréane Fulconis-Tielens**

La position de la France en matière de supervision est celle que nous avons défendue, début avril, en Slovaquie (lors de l'Ecofin informel [1]). Nous ne sommes pas sur la ligne italienne, qui a été proposée par Tomaso Padoa-Schioppa, pour un superviseur unique européen. Nous sommes en faveur d'une coordination entre les superviseurs, au travers d'un collège des superviseurs qui fonctionnerait en étroite collaboration". C'est ce qu'a déclaré, le 15 avril dernier, Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, lors de la présentation du Rapport "Euro monde 2015" de Laurent Cohen-Tanugi [2] sur une stratégie européenne pour la mondialisation en vue de la future présidence française du Conseil [3] de l'Union européenne, qui s'ouvrira début juillet. "Si la présidence slovaque a déjà bien avancé sur le dossier de la supervision bancaire, précise-t-on d'une source proche du ministère. Ce sera un des thèmes importants de la présidence française, et nous avons l'ambition de finaliser le dispositif qui a été annoncé en Slovaquie". Pour tenir cette déclaration, les Français devront, avant la fin 2008, préciser les mandats des superviseurs nationaux en incluant un objectif d'intégration et de convergence européenne. Il leur faudra aussi établir des accords de principes sur le fonctionnement des collèges de superviseurs et sur le fonctionnement des comités de niveau 3 [4]. Grâce à cette feuille de route et aux travaux en cours – d'une part, à la Commission européenne sur le fonctionnement des comités de niveau 3, et d'autre part, au sein des comités de niveau 3 sur le fonctionnement des collèges de superviseurs –, deux rapports qui devraient

Photo de  
couverture  
Quitterie de  
Fommervault

[1] L'Ecofin réunit les autorités de supervision financière, les banques centrales et les ministres des finances de l'Union européenne. L'Ecofin informel des 4 et 5 avril, s'est déroulé à Brdo, près de Ljubljana, en Slovaquie.

[2] Laurent Cohen-Tanugi, avocat.

[3] Voir en dernière page du dossier une explication sur le fonctionnement de la présidence du conseil et leurs priorités.

[4] CEIOPS, CESR, CEBS.

La **SUPERVISION** prend en compte, d'une part, l'établissement de la **RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE** et, d'autre part, la **SURVEILLANCE** des établissements de crédits, à savoir le **CONTRÔLE**. La présidence française, qui débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2008, a pour ambition **D'AVANCER** de manière **DÉCISIVE** sur le dossier avant la fin de son mandat fin décembre 2008.

être rendu au plus tard en juillet, la France pourra préparer le prochain Ecofin de septembre, qui aura lieu à Nice. En parallèle, il lui faudra aussi gérer les révisions de la directive CRD (*capital requirements directive*) sur les exigences en fonds propres.

### ASPECT POSITIF DE LA CRISE FINANCIÈRE

Le sujet de la supervision bancaire est un vieux dossier de l'Union européenne. En dix ans, des avancées sensibles ont vu le jour, notamment avec le processus Lamfalussy et la création des comités de niveau 3. Mais jamais autant que depuis la crise financière de cet été. C'est un peu comme si le désordre financier qui régnait depuis plus de huit mois, avait servi de révélateur en soulignant que l'Union européenne n'était pas prête pour faire face à une crise majeure d'un groupe bancaire paneuropéenne. En ce sens, la crise a été salvatrice! En quelques mois, des décisions ont été prises pour remédier à cette lacune. Les Ecofin [5] d'octobre et décembre 2007 ont permis de fixer une feuille de route très précise sur les thèmes de travail pour renforcer la supervision bancaire. De même, la lettre de Tomaso Padoa Schioppa, ex-ministre italien des Finances, adressée fin novembre au président de l'Ecofin, Fernando Teixeira Dos Santos, ministre des Finances du Portugal, a permis d'accentuer le débat en soulignant l'absence de fonction de supervision efficace au niveau européen.

### LE RISQUE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI ÉLEVÉ

Mais ce n'est pas pourtant qu'il faut pavoiser. L'Union européenne compte 45 groupes bancaires transfrontaliers. "Pour l'instant, heureusement, il n'y a pas eu de défaillance d'un groupe bancaire paneuropéen, remarque Nicolas Véron,

### SOMMAIRE DU DOSSIER

- Que faire face aux banques transnationales en difficulté ?  
Wim Fonteyne, Senior Economist,  
département européen Fonds Monétaire International, p. 30
- La crise montre les limites du système actuel  
Michel Pébereau, président de la Fédération bancaire européenne, p. 32
- Un cadre en mutation  
Dr Sylvester C. W. Eiffinger, professeur Center Tillburg University, RSM Erasmus University and CEPR, p.34
- 27 sensibilités, une supervision à minima ?  
Andréane Fulconis-Tielens, p. 36
- "Réduire les options nationales de la CRD"  
Philippe Dupont, président de la commission "contrôle et prudentiel" FBF, p. 41
- "Renforcer le rôle des comités de niveau 3"  
Danièle Nouy, secrétaire général Commission bancaire, p. 43

économiste au sein de Bruegel [6], mais la probabilité d'un tel scénario n'a jamais été aussi forte. Le nombre de ces groupes internationalement actifs s'est multiplié en dix ans, et la crise a augmenté fortement le risque de volatilité". La future présidence a du pain sur la planche pour rendre le système plus imperméable à une crise financière. En plus de ce sujet, elle devra aussi, dans le domaine économique et financier, régler la problématique autour des agences de notation, assurer plus de transparence pour les marchés titrisés, ou encore faire avancer l'évaluation des instruments complexes et la directive Solvency II [7]. ■

[5] [http://www.eu2007.pt/NR/rdonlyres/B1ECF5C7-D202-49EB-B88A-9001ADE8747A/0/20071009\\_2822ReuniãodoConselhoAssuntosEconómicosFinanceiros\\_EN.pdf](http://www.eu2007.pt/NR/rdonlyres/B1ECF5C7-D202-49EB-B88A-9001ADE8747A/0/20071009_2822ReuniãodoConselhoAssuntosEconómicosFinanceiros_EN.pdf).

[6] Bruegel Institute, Think Tank.

[7] Équivalent de la CRD mais pour les assurances.